

Pour que le parcours résidentiel ne soit plus celui du combattant : la nécessité d'approches systémiques

Synthèse de l'atelier 4

Comment faciliter le parcours résidentiel des personnes à (très) faibles ressources?

Camille Devaux

Docteure en Urbanisme, Chercheuse associée au Lab'Urba

Synthèse

Pouvoir changer de logement au gré des circonstances de la vie semble être un privilège réservé aux ménages les plus aisés. Les plus modestes se voient ainsi fortement contraints dans la réalisation de leurs aspirations résidentielles.

Les dispositifs imaginés pour pallier leurs difficultés ou favoriser un parcours « ascendant » ne suffisent plus. Alors qu'ils doivent constituer des sas transitoires pour les plus modestes, ils peuvent se transformer en nasse. Par exemple, la durée de présence au sein des structures d'hébergement dépasse largement celle qui est projetée par les institutions comme les ménages.

L'entrée dans le logement social ne marque quant à elle pas toujours une étape vers un autre logement quel qu'en soit le statut d'occupation. En effet, la stagnation, voire la baisse sur certains territoires du taux de rotation, montre que les ménages en sont captifs.

Contrairement à certaines postures ou discours politiques, l'accession à la propriété n'apporte qu'une réponse partielle et parfois très incomplète à la question de la mobilité dans le parc social. Quand c'est le cas, elle peut se doubler d'effets dommageables pour les ménages mais aussi pour les territoires.

Une action pour favoriser le parcours résidentiel des ménages et en particulier ceux dotés de faibles ressources doit passer par une approche plus systémique, tant au niveau des ménages, des acteurs que des politiques menées. C'est là une des conditions nécessaires pour que les ressorts d'un système largement grippé se détendent.

Introduction

De prime abord, la notion de « parcours résidentiel » peut interpellier, l'essentiel étant que tout le monde soit logé et bien logé. Pour autant, son sens se révèle dès lors que l'on considère toutes les étapes de la vie résidentielle et la diversité des besoins qui en émane. Plus encore, sa mise en dynamique est riche : elle permet de poser la question de l'accès au logement sous l'angle de la possibilité d'en changer, en fonction des circonstances de la vie.

Or, le premier constat qui s'impose à l'écoute des différents intervenants, qu'il s'agisse des chercheurs comme des acteurs qui travaillent sur les questions de logement et d'habitat, est que cette possibilité d'en changer n'est pas donnée à tout un chacun. Si les ménages les plus aisés parviennent à satisfaire leurs aspirations résidentielles, les ménages modestes se voient quant à eux contraints dans leurs choix, au cœur d'un système grippé. Le parcours résidentiel ascendant semble alors n'être qu'un leurre pour beaucoup d'entre eux.

La réponse n'est toutefois pas dans la seule augmentation quantitative du nombre de logements. L'équation est loin d'être aussi simple et ce quelles que soient les étapes de ce parcours.

Un système grippé

L'hébergement institutionnel : quand le sas devient une nasse

Si l'on s'intéresse aux ménages à faibles et très faibles ressources, l'évidence qui consiste à dire que le logement social leur est destiné est battue en brèche par les faits. Ce sont les premières victimes de la rareté comme de l'inadaptation de l'offre à leurs besoins. Face à ce constat, la réponse des pouvoirs publics est faible et se contente de multiplier les rustines pour contourner les difficultés, notamment avec les différentes formules d'hébergement.

L'hébergement n'est pas une fin en soi mais un outil mobilisé par l'Etat au titre de sas provisoire et support d'une démarche d'insertion. Les recherches de **Marie Lanzaro** révèlent pourtant combien il peut devenir durable, sans être pour autant une solution satisfaisante. En effet, les personnes hébergées qu'elle a rencontrées, souvent confrontées à un ensemble de difficultés, ont initié de nombreuses démarches dans la perspective d'accéder à un logement social telles que s'insérer professionnellement, améliorer leur état de santé ou encore régulariser leur situation administrative et financière.

En dépit de ces démarches, toutes ne se voient pas proposer un logement. Leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) s'inscrit alors dans des temporalités très longues. Alors que celle-ci est fixée à 18 mois, la durée passée en structure d'hébergement est en moyenne d'un peu plus de 3 ans.

Mais comment l'expliquer ? Plusieurs facteurs sont à convoquer. En premier lieu, c'est un « simple » manque de logements qui est pointé. Dès le milieu des années 1990, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) estimait que 15% des personnes hébergées l'étaient par simple manque de logements. Aujourd'hui, cette proportion a doublé.

Ensuite, c'est une inadéquation entre l'offre et les « caractéristiques » des personnes hébergées qui est mise en exergue. Une partie de l'offre libérée ne serait ainsi pas adaptée aux personnes hébergées, en termes de taille des logements, de localisation et de montants des loyers.

Si ces éléments peuvent être communs à tous les ménages, une autre difficulté vient se surimposer : celle du « statut d'hébergé ». Les associations en particulier avancent que ce « statut » est un frein à leur entrée dans le logement social, même si selon la loi ils sont prioritaires. Les conditions et modes d'habitat dans l'ASH, très distinctes de celles du droit commun, suscitent des craintes parmi les réservataires et les bailleurs, les ménages n'étant pas jugés aptes à vivre dans des logements de droit commun. Dans certains cas, cet éloignement perçu va jusqu'à faire des personnes hébergées des personnes « à risque ».

Ce type de représentation se retrouve également pour les ménages relevant du DALO qu'ils soient ou non hébergés en structure institutionnelle. **Pierre-Edouard Weill** précise ainsi que, sur les territoires qu'il a observés, les immeubles neufs ne leur sont pas dédiés : les grandes familles en particulier sont prioritairement orientées vers les zones les plus dégradées du parc, choix motivé par la présence de grands appartements et un fort turn-over qui les rend plus faciles d'accès.

Des réticences s'élèvent aussi du côté des réservataires au nom de la mixité sociale. Elle est ainsi convoquée pour limiter le relogement de ménages fragilisés dans les ZUS. **Christophe Robert**, délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre, en appelle à la lucidité : environ 450 000 logements sociaux sont attribués par an en France contre 40 000 depuis 2007 aux ménages DALO. Le DALO ne mérite donc pas un tel procès. Alors qu'une priorité a été énoncée, le refus par les réservataires de reloger dans ces secteurs caractérisés par de la rotation et de faibles niveaux de loyers, revient à fermer l'une des portes les plus grandes.

La procédure de relogement des ménages en structure d'hébergement est également très contraignante pour les acteurs impliqués. Ceux-ci doivent faire preuve d'une grande réactivité tout en bricolant avec l'offre proposée afin de trouver des candidatures adaptées. C'est ainsi un tri à la « logeabilité » qui s'effectue.

Par ailleurs, ce tri est accentué par le nombre d'acteurs impliqués et les modalités de partenariat. Les dispositifs de sécurisation des relogements sont poussés à l'extrême, ce qui n'est pas sans susciter des réticences chez les organismes d'HLM notamment, inquiets de la complexité des dispositifs.

Des ménages captifs du logement social

Plus largement, l'ensemble des dispositifs de priorisation imaginés pour accéder à un logement social, qu'il s'agisse du DALO, des accords collectifs et des différentes filières de réservation des logements locatifs sociaux, sur-déterminent les demandes. Les demandeurs sont catégorisés et orientés vers des segments du parc social eux-mêmes segmentés.

Dès lors, quelles sont les possibilités de parcours au sein du logement social lui-même ? La réalité de la demande offre à elle seule de premiers éléments de réponse : un demandeur sur deux est actuellement en attente d'une mutation.

Après un pic à 12,5% à la fin des années 1990, le taux de rotation au sein du parc HLM a régulièrement diminué pour stagner à 10% depuis 2005. Dans le parc social francilien, il est plus faible encore et connaît une baisse continue : 7% en 2012 et 6,4% en 2013¹.

Les ménages sont donc pour une large part captifs. Cette captivité est d'ailleurs l'une des causes principales du phénomène de refus d'attribution : les ménages écartent les propositions de logement qui ne les satisferaient pas pleinement, par crainte de ne pouvoir en changer par la suite.

La stabilité du surpeuplement dans le logement social depuis 25 ans révèle bien ses difficultés à absorber ce besoin de mobilité. La mobilité est pourtant la principale modalité permettant de générer de l'offre : quatre cinquièmes des attributions se font en effet dans le logement existant.

Travailler plus en profondeur sur la structure du parc social est en tout cas nécessaire, tant il ne constitue pas un ensemble unique. Une meilleure appréhension de cette structure peut en tout cas être une piste pour ouvrir la voie à des parcours résidentiels plus dynamiques.

La réponse par l'accession ?

L'une des réponses à cette faible mobilité serait, pour une partie des acteurs du secteur, l'accession à la propriété. En faisant sortir du parc social des ménages dont on estime qu'ils n'ont plus à y être à l'aide d'un ensemble de mécanismes incitatifs, le nombre d'attributions pourrait, sur certains secteurs, repartir à la hausse. Or, ne s'agit-il pas là d'une fausse bonne idée ?

Les travaux d'Anne Lambert² invitent à mettre en débat le mot d'ordre politique du « tous propriétaires », selon lequel la propriété, en sus d'être une aspiration individuelle des ménages, serait porteuse d'avantages collectifs en favorisant la sortie du parc HLM. Cette « solution » mérite d'être interpellée, une analyse fine en révélant les limites³.

Tout d'abord, la mise en place de différentes aides à l'accession ne suffit pas à compenser la montée des inégalités économiques et statistiquement les catégories modestes « décrochent ». Par rapport aux autres ménages, il est de plus en plus coûteux pour ces dernières d'accéder à la propriété : leurs prêts sont plus longs – jusqu'à 34 ans – et plus nombreux, ce qui engendre un fort sentiment d'insécurité financière.

Ensuite, le mot d'ordre de l'accession a des effets sur la distribution spatiale des ménages : ils sont contraints de s'éloigner des centres urbains, les aides qui leur sont accordées ne leur permettant pas d'y entrer ou de s'y maintenir. En étant principalement centrées sur le neuf dans une logique de soutien au BTP et à la construction, ces aides favorisent l'éloignement, les ménages allant là où le foncier est le moins cher. Si cela n'a rien de nouveau, leur sur-représentation dans le périurbain est accentuée. La gestion des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) souvent établis à l'échelle communale et très ouverte à cette forme d'urbanisation favorisent ce phénomène.

Enfin, l'accession a des effets sur l'accès à l'emploi et aux équipements collectifs dont les équipements scolaires. Les emplois tertiaires peu qualifiés souvent situés en première couronne d'agglomération deviennent moins accessibles, ce qui conduit au retrait du marché du travail salarié des femmes les moins qualifiées : il devient

¹ Source : DRIEA - RPLS 2012 ; DRIEA - RPLS 2013

² Le matériau de cette recherche doctorale articule les enquêtes logements de l'INSEE (1984 et 2006) avec des données locales d'une commune périurbaine de l'Est lyonnais. A. Lambert a observé un lotissement entre 2007 et 2012 où 43 ménages se sont installés.

³ Le propos d'Anne Lambert portait sur l'accession « classique » et non l'accession sociale pratiquée par les organismes d'HLM. Or, il convient de rappeler que ces derniers peuvent accompagner les ménages dans leur parcours vers l'accession, au moment de l'achat mais aussi dans la durée grâce à la « sécurisation HLM » et un ensemble de garanties (assurance-revente, garantie de rachat, garantie de relogement). Les organismes peuvent également être amenés à proposer aux locataires d'acquérir leur logement. Dans ce cadre les ménages bénéficient de conditions d'accession minimisant fortement les risques encourus.

souvent plus coûteux d'aller travailler, de payer les déplacements et de faire garder les enfants. Les femmes se mettent alors en nourrice ou font des ménages dans leur environnement proche, selon des formes d'emploi souvent plus précaires qu'auparavant.

Concernant l'école, les attentes vis-à-vis de meilleures conditions scolaires sont souvent déçues. La représentation selon laquelle le rural protège socialement et ne comporte pas de ZEP est biaisée. Les trajectoires d'accession s'éloignent alors du rêve initialement projeté. Les enfants en âge de faire des études supérieures se heurtent pour leur part à l'absence d'offre à proximité du lieu de résidence. Certains rejoindront alors leur ancien quartier, habitant chez un membre de leur famille. En somme, l'accession sociale qui, pour les ménages modestes ne peut bien souvent se réaliser que dans le périurbain, ne semble pas contribuer à améliorer la mobilité sociale intra ou intergénérationnelle.

L'éloignement engendré par l'accession pose aussi la question de l'ancrage dans les territoires. Les ménages parviennent-ils à y développer des pratiques de sociabilité, à y construire des réseaux de proximité et de solidarité ? Sont-ils plus satisfaits de ces réseaux que de ceux auxquels ils ont pu être contraints de renoncer ? Par ailleurs, dans quelle mesure les territoires accompagnent-ils ces démarches d'accession et le cas échéant quelles en sont les incidences ? Les réponses à ces questions sont à affiner.

Outre ces conséquences possibles, l'accession est susceptible d'entamer plus largement les parcours de vie, personnels comme professionnels. Les divorces et séparations comme les mobilités professionnelles percutent l'idée d'une accession tremplin, dont la caractéristique première est bien un ancrage de longue durée.

Concernant plus largement les politiques du logement, le soutien à l'accession à la propriété s'apparente à une forme de privatisation de la réponse à la question du logement qui, en bout de chaîne, pourrait conduire à estimer que l'offre locative privée accessible n'a pas à être développée. Or, il y a bien là des enjeux politiques à débattre.

Le coût de l'accession n'est en tout cas pas que financier et son caractère prétendument sécurisant ne peut être avéré qu'à l'aune d'une approche globale. La recherche du bon équilibre devient donc l'enjeu premier.

A cet égard, la recherche a un rôle à jouer. Outre une appréhension fine de l'offre produite et de sa localisation, elle est en mesure de mettre en dynamique sur le temps long les phénomènes observés et de les faire dialoguer. Plus encore, elle peut inciter les acteurs à développer à différents niveaux des approches systémiques, plus que nécessaires.

Pour des approches systémiques

Une action sur les parcours résidentiels doit s'inscrire dans une approche systémique tant au niveau des ménages que des acteurs et des politiques menées.

Les ménages : un parcours résidentiel imbriqué dans un parcours de vie

Les caractéristiques des ménages doivent tout d'abord être les socles premiers de la production d'offre et des mécanismes élaborés dans le sens de cette production. Cela est vrai pour tous les segments, du logement social au logement locatif privé en passant par l'accession.

Si l'on se penche en particulier sur le Prêt à Taux Zéro, dispositif mis en place en 1995 pour faciliter l'accession à la propriété des ménages modestes, on constate qu'en dépit de ses évolutions, l'objectif n'est pas atteint. **Pierre Madec** rappelle ainsi qu'il est déclencheur d'achat pour 15% des ménages seulement. Les plus modestes, appartenant au premier quartile de niveau de vie, voient quant à eux leur probabilité d'acquérir leur résidence principale divisée par deux entre 2004 et 2010. Le recentrage opéré en 2013 n'entame pas une ouverture du dispositif à 80% des franciliens en zone A. Cela (re)pose donc la question des bénéficiaires visés par cette aide.

Toujours du côté des ménages, l'approche systémique est nécessaire pour prendre la mesure des interactions entre parcours résidentiel et parcours de vie : la question du logement est en effet imbriquée dans ces parcours de vie et a des incidences sur ce dernier. En miroir, la situation administrative, économique, familiale... joue sur le parcours résidentiel.

L'exemple de l'ASH révèle cette imbrication : c'est bien parce que différentes strates de protection sociale dépassant largement la question du logement ont été mises à mal que les ménages sont orientés vers ce dispositif. De même, dans ses recherches portant sur les familles algériennes à Lyon et turques à Berlin dans les années 1960-70, **Emilie Elongbil Ewane** rappelle que les migrants sont les plus mal-logés⁴, non pas parce qu'ils sont

⁴ En effet, 60% des familles algériennes qui vivent dans l'agglomération lyonnaise à cette période sont dans une situation de mal-logement et quasi exclus du logement classique et social. Leur situation va l'encontre de celle de la population globale qui voit ses conditions de logement progresser. En Allemagne, les populations turques sont sur-représentées dans les logements insalubres promis à la démolition.

pauvres, mais parce qu'ils sont migrants⁵. Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, attestent de la nécessité d'adopter une approche intégrée.

Les outils de la puissance publique ne peuvent en tout cas pas s'imposer aux ménages comme si seul comptait leur « besoin logement ». Or, concernant par exemple la procédure d'insertion des ménages hébergés, à aucun moment il n'est question de projet résidentiel ou d'aspiration : seul compte le « projet logement ». Les aspirations et tout ce qu'elles impliquent en termes de dimensions identitaires et sociales sont laissés de côté. Leur prise en compte constitue pourtant le point de départ d'un parcours de réinsertion plus global.

Une certaine déculpabilisation des ménages qui refusent les propositions qui leur sont faites est sans doute à engager pour, par exemple, faire disparaître de la typologie des demandeurs DALO élaborée par **P.-E. Weill** le profil des ménages « résignés », autrement dit ceux qui n'ont d'autres choix que d'accepter les propositions qui leur sont faites⁶. Le fait d'être pauvre ou migrant ne doit pas priver de son droit à choisir et à formuler des aspirations. Pour **Christophe Robert**, il s'agit là du même débat que celui sur l'offre valable d'emploi.

Lorsque les politiques mises en place font fi de ces aspirations, leur efficacité en est entamée et elles peuvent se voir directement contestées. **Emilie Elongbil Ewane** rappelle ainsi que dans les années 1970 à Berlin, des mouvements d'habitants se sont constitués, contestant les stratégies de relogement prévues et demandant des alternatives à la destruction. Les opérations de relogement dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) ont elles aussi pu se traduire par des mouvements de contestation d'ampleur plus ou moins importante dès lors que les habitants n'ont pas été impliqués.

Partir des publics constitue une piste à considérer avec attention, ne serait-ce que concernant les outils et dispositifs mis en place. Par exemple, la complexité de la procédure DALO est-elle adaptée au public qu'elle vise, pour une large part dans une situation de précarité forte et ne maîtrisant pas toujours la technicité du vocabulaire employé ? Les personnes ne peuvent s'adapter à ces dispositifs. Tout au contraire, c'est aux dispositifs de s'adapter aux personnes.

L'approche par les parcours est en tout cas indispensable. Pour les plus précaires en particulier, s'intéresser aux ruptures en amont ouvrira la porte à une amélioration de la situation des ménages sur le long terme ainsi qu'à une mobilisation plus pertinente de la dépense publique.

Décloisonner les logiques des acteurs de la production pour des politiques intégrées

L'approche systémique est aussi à conduire au niveau des acteurs de la production de l'offre, condition pour aboutir à des politiques intégrées. Des rapprochements plus forts sont à initier ou renforcer, sans quoi aucune évolution ne pourra advenir.

L'histoire a déjà montré les conséquences dommageables de ce cloisonnement des acteurs. A propos du traitement de la précarité des ménages migrants à Lyon et à Berlin dans les années, **Emilie Elongbil Ewane** montre que c'est ce cloisonnement qui a abouti à la reproduction de logiques de concentration des populations au sein de secteurs différenciés.

Comme en écho à ce constat, **Marie Lanzaro** appelle de ses vœux un décloisonnement des actions entre associations et bailleurs sociaux dans le cadre du relogement des personnes hébergées en structures institutionnelles. **Pierre-Edouard Weill** propose quant à lui une mobilisation plus forte des bailleurs privés et d'Action Logement dans le relogement des ménages DALO.

La connexion des acteurs ouvrira sur la connexion des politiques et ces dernières doivent en retour donner aux acteurs les moyens de travailler conjointement. Or à cet égard, certaines des évolutions en cours peuvent inquiéter, concernant en particulier l'hébergement.

Le sujet de l'hébergement est à appréhender de façon beaucoup plus globale que celle d'un secteur avec ses lois, ses dispositifs et ses acteurs. La réponse immédiate à des éléments de crise est à dépasser, sans quoi la modalité d'action privilégiée restera dans l'augmentation du nombre de places et du budget alors que l'objectif devrait être de les réduire.

⁵ Cela n'est d'ailleurs pas comme le rappelle Christophe Robert sans faire écho à la période contemporaine : la réapparition de bidonvilles concerne d'abord des migrants, exclus du parc de logements ordinaires.

⁶ Dans sa thèse, Pierre-Edouard Weill a établi quatre profils de demandeurs DALO : les « assignés à résidence », principalement des personnes seules, pour une part dans des structures d'hébergement, qui vont refuser les propositions qui leur sont faites ; les « gagnants », en majorité des couples avec enfants qui vont augmenter leur confort à l'issue du relogement ; les « déçus », sociologiquement proches des gagnants, ils font l'objet de propositions de relogement dans des quartiers jugés stigmatisants qu'ils refusent ; les « résignés », principalement des grands ménages, ils acceptent les propositions qui leur sont faites, considérant que le fait d'avoir un logement social est plus une chance qu'un droit.

On peut ainsi s'étonner que les futures métropoles ne comptent pas l'hébergement parmi leurs compétences obligatoires. Peut-on sérieusement penser les politiques de l'habitat sans l'hébergement ? Sans doute un travail spécifique est-il à conduire auprès des collectivités locales, pour éviter qu'elles ne tournent le dos à un sujet majeur.

Plus largement encore, la politique de l'habitat, c'est avant tout une politique territoriale. Une politique de soutien à l'accession par exemple ne peut se passer des territoires et se doit de s'interroger sur la connexion de l'offre produite avec les territoires concernés et les politiques qui y sont conduites. C'est là la garantie d'une greffe réussie.

Cela pose la question de la place des collectivités, dont on voit qu'elles sont assez absentes des propos des différents intervenants. S'il peut s'agir d'un angle mort de la recherche – elles ne sont pas prises pour objet – cette absence semble aussi être un miroir d'une action en sourdine. Or, le support de leur intervention, les territoires, portent en germe une partie des réponses. En particulier, réussir à faire résonner les investissements publics avec la réalité des territoires permettrait des interventions plus justes.

Néanmoins, l'approche par la territorialisation appelle à une certaine vigilance. Compte tenu d'une période de forte contrainte budgétaire, avancer que les collectivités peuvent compléter sinon suppléer les défaillances de l'Etat n'est pas sans risque. Tout au contraire, ce serait là un des plus mauvais effets de la territorialisation.

Animation de l'atelier

- Bernard LOCHE, journaliste

Les intervenants :

- Jean-Claude DRIANT, Professeur, Institut d'urbanisme de Paris
- Emilie ELONGBIL EWANE, doctorante, Laboratoire de recherches historiques de Rhône-Alpes (LARHRA), Université Lumière Lyon 2
- Marie LANZARO, Docteure en urbanisme, Chercheuse associée au Lab'Urba, ATER à l'Université Paris Est Créteil
- Anne LAMBERT, Sociologue, chercheuse à l'Ined, chercheuse associée au Centre Maurice Halbwachs
- Pierre MADEC, Economiste, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Centre de recherche en économie de Sciences Po
- Christophe ROBERT, Délégué général Adjoint, Fondation Abbé Pierre
- Pierre Edouard WEILL, Sociologue, post doctorant à l'Université Paris 1-Sorbonne, Enseignant Université de Strasbourg et Université Paris-Dauphine

Pour aller plus loin

ESTEBE P. (2008), « Des ménages qui aménagent le territoire... en déménageant », in FREMONT A., ALLEMAND S., HEURGEON É. (dir.), *Aménagement du territoire. Changement de temps, changement d'espace*, colloque de Cerisy, PUC, pp. 181-196

ELONGBIL EWANE E. (2014), *Parcours de relogement des migrants : exemple comparé de familles algériennes à Lyon et de familles turques à Berlin-Ouest, 1966-1970*, support d'intervention

FONDATION ABBE PIERRE (2011), « Une France propriétaires à tout prix ? », *Rapport 2011*, pp. 51-99

MADEC P. (2013), « « Prêt à taux zéro » : on ne prête qu'aux riches ? », Blog de l'Observatoire Français des Conditions Economiques, 2 avril

LAMBERT A. (2012), « *Tous propriétaires !* » : *politiques urbaines et parcours d'accédants dans les lotissements périurbains (1970-2010)*, Thèse de doctorat, Sociologie, EHESS

LANZARO M. (2014), *Sortir de l'hébergement d'insertion vers un logement social en Ile-de-France : Des trajectoires de relogement, entre émancipation et contraintes*, Thèse de doctorat, Urbanisme, Université Paris Est

ROUGÉ L. (2005), « Les « captifs » du périurbain. Voyage chez les ménages modestes installés en lointaine périphérie », in CAPRON G., GUETAT H., CORTES G. (dir.), *Liens et lieux de la mobilité*, Belin, pp. 129-144

VANIER M. (2010), *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Economica

WEILL P.-E. (2013), *Sans toit ni loi ? Le droit au logement opposable. Recours à la justice administrative et rationalisation de l'action publique*, Thèse de doctorat, Science politique, Université de Strasbourg